Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

**Ordre de service d'action**

| | |
|---|---|
| **Direction générale de l'enseignement et de la recherche**<br>**Service de l'enseignement technique**<br>**Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences**<br>**Bureau des moyens, de l'organisation et des projets des établissements**<br>**78 rue de Varenne**<br>**75349 PARIS 07 SP**<br>**0149554955**<br><br>**Direction générale de l'enseignement et de la recherche**<br>**Mission de l'appui au pilotage et des affaires transversales**<br>**Pôle des statistiques, des données numériques et du système d'information** | **Note de service**<br><br>**DGER/SDEDC/2019-437**<br><br>**05/06/2019** |

**Date de mise en application :** Immédiate
**Diffusion :** Tout public

**Date limite de mise en œuvre : 05/07/2019**
**Cette instruction n'abroge aucune instruction.**
**Cette instruction ne modifie aucune instruction.**
**Nombre d'annexes :** 0

**Objet :** enquête de suivi de la sécurité et de la mobilisation en faveur des valeurs de la République dans les établissements publics et privés de l'enseignement technique agricole.

| **Destinataires d'exécution** |
|---|
| DRAAF-DAAF<br>SRFD-SFD<br>Etablissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles<br>Etablissements publics nationaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles<br>Etablissements d'enseignement agricole privés sous contrat<br>Pour information : inspection de l'enseignement agricole, organisations syndicales, fédérations de l'enseignement agricole privé |

**Résumé :** la présente note de service a pour objet de présenter l'enquête de suivi de la sécurité et de la mobilisation en faveur des valeurs de la République à travers la mise en œuvre de plans d'actions en faveur de la montée en compétence de la culture de gestion de crise au sein des établissements publics et privés de l'enseignement technique agricole.

**Textes de référence :**
- Code de la sécurité intérieure notamment L721-1
- Code pénal notamment Article 121-3
- Code rural et de la pêche maritime notamment L811-7, R811-30, R. 811-26
- Note de service CAB/MD/DGER/2018-481 du 26/06/2018.

La Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) met en œuvre une enquête de suivi de la sécurité et de la mobilisation en faveur des valeurs de la République dans les établissements publics et privés de l'enseignement technique agricole. Ce questionnaire est à remplir par les équipes de direction des établissements via l'outil web Sphinx.

## I. Le contexte

Depuis les évènements tragiques de l'automne 2015, la DGER en collaboration avec le Haut Fonctionnaire de Défense et de Sécurité (HFDS) a développé une stratégie incitant chaque établissement à travailler en mode projet en associant l'ensemble de leur communauté.

Pour les accompagner dans cette démarche :

- des outils ont été créés à destination des apprenants/parents, personnels : TousCaps, film pédagogique PPMS, formation e-learning « Savoir réagir face aux risques, ça s'apprend ! » et notes de services ;
- une offre de formation spécifique a été développée : formations des équipes de direction, formation e-learning ;
- la note de service CAB/MD/DGER/2018-481 du 26/06/2018 prévoit que le chef d'établissement définit et met en œuvre un projet de développement de la culture de gestion de crise au sein de l'établissement ; un bilan des actions doit être présenté dans les instances.

Par ailleurs, la posture Vigipirate « Eté-rentrée 2019 » du 7 mai 2019 rappelle que l'ensemble du territoire national est maintenu au niveau « sécurité renforcée - risque attentat » compte tenu de la menace terroriste qui demeure élevée.

Cette enquête a pour objet de mesurer l'évolution de la situation des établissements entre l'année scolaire 2016 – 2017 (enquête « Sécurité des établissements » menée en mars 2017) et l'année scolaire actuelle 2018 – 2019 sur :

- le fonctionnement actuel des établissements en matière d'organisation de la sécurité et en particulier celles en relations avec le plan particulier de mise en sûreté.
- l'état d'avancement des projets locaux de développement de la culture de gestion de crise.

## II. Modalités de mise en œuvre et calendrier

Le questionnaire est mis en ligne via l'outil Sphinx en lien avec le pôle des statistiques, des données numériques et du système d'information du département des affaires transversales (DAT) de la DGER.

### I.1. Calendrier

La saisie des réponses se fera entre le **11 juin et le 5 juillet 2019**.

I.2. Accès au questionnaire :

L'enquête est accessible à l'adresse suivante :

https://sphinx.educagri.fr/DGER/Securite2019/Etab.htm

Chaque établissement reçoit par mail des identifiants qui lui sont propres. En cas de perte ou de non-réception, l'établissement s'adressera au Service Régional de la Formation et du Développement (SRFD) ou Service de la Formation et du Développement (SFD en Outre-Mer) dont il dépend.

I.3. Saisies des réponses

L'enquête comprend plusieurs parties :

1. Diagnostic et sécurisation des lieux ;
2. Mise en place des procédures année scolaire 2018 – 2019 ;
3. Développement de ma culture du risque année scolaire 2018 – 2019 ;
4. Mobilisation de l'enseignement agricole pour les valeurs de la République.

III. Rôle des services régionaux de la formation et du développement (SRFD et SFD)

L'autorité académique est chargée du suivi de cette enquête pour les établissements publics et privés de sa région. Elle dispose d'un module de suivi permettant la consultation des données et reçoit par mail des identifiants qui lui sont propres.

Elle peut consulter les données à l'adresse suivante en utilisant son identifiant et son mot de passe :

https://sphinx.educagri.fr/DGER/Securite2019/SRFD.htm

Les SRFD et SFD ont par ailleurs accès à l'ensemble des identifiants des établissements de leur région, à l'adresse ci-dessus et sont chargés de leur communiquer en cas de perte.

IV. Assistance

Pour toute question relative à des difficultés de saisie, il vous est demandé de privilégier le questionnement par courrier électronique adressé à : enquetes.dger@agriculture.gouv.fr pour les problèmes techniques et/ou à bpoe.dger@agriculture.gouv.fr pour les autres questions.

| | |
|---|---|
| Le chef du département des affaires transversales | Le sous-directeur des établissements, des dotations et des compétences |
| Gilbert THUILLIER | Hervé AMIOT-CHANAL |